

Editorial

mars 2014

Jean-Henri Compère : Président



Au moment de vous écrire ces mots je suis à la fois fier, consterné et déçu.

Fier de pouvoir vous proposer un nouveau logo cette année, un logo moderne, attirant, coloré qui sera le point de départ de notre nouvelle communication. En effet, il donnera le ton et l'ambiance de notre futur site, et re-dynamisera, je l'espère, l'ensemble de l'Union vers les nouvelles lignes que nous avons décidés de lui insuffler.

Consterné, car je viens d'apprendre que le stage de commedia dell' arte que nous vous proposons a été annulé faute de participants...

Où est-ce que ça cale ?

Si, au moins, j'avais un retour de votre part me disant, "tiens, on aurait peut-être eu plus envie de ceci ou de cela", ou bien, "dis donc c'est beaucoup trop cher", ou encore "j'aurais plutôt fait comme ceci ou comme ça" Mais rien ! Aucune communication.

Franchement je commence à désespérer et je me sens triste et découragé.

Que vous faut-il ?

Déçu car notre assemblée annuelle, fort agréable, au demeurant, n'a réuni que 75 membres sur les 550 que nous comptons. Mais c'est sans doute à cause du beau temps, du parking difficile, du mauvais choix de la date, le lundi c'est notre seul jour de congé tu comprends

Que cela ne m'empêche pas de remercier Colette Sodoyez et Jean-Michel Vovk, nos deux administrateurs sortants, pour le travail effectué toutes ces années et de souhaiter la bienvenue à Audrey Devos et Julie Basecqz, nos deux nouvelles administratrices qui raviveront de leur jeunesse nos efforts et notre envie de faire de cette Union un outil à votre service, j'espère que vous finirez par en être convaincu.

Jean-Henri Compère

Sommaire

Union des artistes du spectacle

Editorial -----	1
Nouveaux membres -----	4
Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2014 -----	6
Résultat des Collectes des petits sabots 2013-2014 -----	13
Lexique réforme 2014 ce qu'il faut savoir ! -----	14
Albert-André Lheureux -----	22
La gratuité dans les théâtres -----	27
Archives de l'Union: appels aux dons -----	28
Hommages à Albert-André Lheureux -----	29
Infos utiles -----	30
Nouveau logo de l'Union: symbolique et thématiques -----	31
Naissances -----	32
Hommages -----	33
Avantages offerts et demande d'admission -----	39

Nouveaux membres

“La grande force de l’Union réside dans ses membres, les artistes, les créateurs. Ceux d’hier, d’aujourd’hui mais aussi ceux de demain. Ensemble, nous construisons l’avenir de l’Union, celui des artistes, plus fort que jamais !”



**Vous aussi,
parrainez de nouveaux membres !**

Photocopiez le formulaire d’adhésion qui se trouve dans chaque bulletin en dernière page ou téléchargez-le via notre site. Renvoyez-nous le formulaire complété et signé par l’artiste qui souhaite nous rejoindre, ainsi que par un ou deux parrains eux-mêmes membres depuis minimum un an ! Vous, par exemple ?... Vous pouvez également nous demander des formulaires d’adhésion par fax, par téléphone, par courrier...

www.uniondesartistes.be

Nouveaux membres

Vincent **Raoult**



Je connais Vincent depuis pas mal de temps. Nous nous sommes croisés fin des années 90 alors qu'il tournait un spectacle, « Badineries », avec Benoît Verhaert. Spectacle pour lequel je leur avait prêté un de mes premiers tours de magie de scène, à savoir : « le fameux tour du parapluie qui perd son ombrelle rouge et dont chaque baleine se voit soudainement pourvue à son extrémité d'un foulard de soie de couleurs différentes; chacun de ces foulards ayant auparavant mystérieusement disparu dans un sac à paillettes dont l'esthétique laissait hautement à désirer ».

Je dois dire que dans ce spectacle, le duo Vincent-Benoît avait très bien exécuté et interprété ce grand classique de la prestidigitation, un temps soi peu ringard il faut bien l'avouer !

Depuis ce premier spectacle - inscrit tout en bas comme première expérience professionnelle dans le C.V. de Vincent, je prends donc un coup de vieux, merci Vincent !! - il y en a eu bien d'autres ! Pas mal de collaborations ultérieures avec Benoît, mais aussi avec Pascale Vyvère, Véronique Dumont, Claude Enuset, Sylvie de Braeckeleere, Elvire Brison, Eric de Staercke, Thierry de Coster, Patrice Mincke, etc... Et puis tout récemment, avec Jean-Michel d'Hoop.

Vincent a une formation au théâtre masqué et au clown avec Mario Gonzalez (Conservatoire de Paris). Il a beaucoup travaillé pour des spectacles jeunes publics et sa formation ainsi que son jeu très « British » lui permettent d'exercer une intéressante particularité d'acteur qui a pu s'assumer dans des projets théâtraux originaux dans lesquels se décline pour notre plus grand plaisir son aisance à un jeu burlesque, distancé, drôle, surréaliste et dont Buster Keaton ou Jacques Tati - pour ne citer qu'eux - ne sont pas étrangers.

Souhaitant partager son expérience avec d'autres artistes, Vincent s'est associé avec Valérie Joyeux en 2011. Forts de leur complicité, ils créent leur propre structure, « La Compagnie Les Pieds dans le Vent ». Son objectif est la création et la diffusion de spectacles théâtraux destinés au jeune public et aux familles. Vincent y est cofondateur mais aussi à la fois comédien et metteur en scène.

Outre ses particularités d'artiste, Vincent est un être dont les qualités humaines m'ont toujours parues évidentes et nombreuses (humilité, dévouement, intelligence, amabilité, ...). Voici deux raisons pour lesquelles je suis très honoré de parrainer Vincent et d'accueillir un beau et solidaire maillon à notre chaîne de l'Union !

Pierre Dherte

Laurent **d'Elia**

Laurent D'Elia nous rejoint enfin. J'ai eu le plaisir de l'avoir comme élève à l'Académie d'Etterbeek, il y a longtemps...puis il a rejoint Frédéric Dusenne au conservatoire de Mons et a obtenu un premier prix en art dramatique en 2001. Il y a travaillé avec Thierry Lefèvre, Pascal Crochet, Patrick Descamps, Philippe Sireuil.

Il a une formation en chant (académie d'Ixelles) et a participé aux Ateliers de la Chanson de Pascale Vyvere. Il est baryton. Ces cours lui ont été bien utiles vu le nombre de spectacles auxquels il a participé au théâtre de la Monnaie. J'en compte dix dans son CV.

Son autre parrain est d'ailleurs notre ami Luc De Meulenaere. Ajoutons à ces spectacles les comédies musicales "La Mélodie du bonheur", "Le Secret" , "No no Nanette".



Au théâtre, on a pu le voir notamment dans "Un Chapeau de paille d'Italie", mis en scène par Daniel Scahaise aux Martyrs (son premier spectacle professionnel en 1999), "La Ronde" mis en scène par Patrick Descamps, plusieurs mises en scène d'Armand Delcampe, "Lapsis Exillis" mis en scène par Ingrid von Wantock Rekovski, "Volpone"(Toni Cecchinato) à la Comédie Volter, "Candide"(Jean-Claude Idée) au Parc, d'autres encore...

Il fait du doublage (films et dessins animés), a fait des feuillets radios, de la pub, notamment la "saga" de Voo (35 spots!), Oméga pharma, la campagne Norauto et d'autres depuis dix ans...

Au cinéma et à la télévision: "Fracture" de Sébastien Furio, "Knock-Knock" de Othmane Chtouki, "Nous quatre" de Stéphane Henocque, "Un Fils" d'Alain Berliner, différentes prestations dans "A Tort ou a raison" , etc... Nous lui souhaitons de continuer dans cette voie.

Sportif accompli, il fait du triathlon et pratique l'escrime de spectacle depuis dix ans. Un de ses professeurs fut notre ami Jacques Cappelle.

Sois le bienvenu, Laurent.

Bernard Marbaix.

Compte-rendu de l'assemblée Générale

10 mars 2014

Discours d'accueil de Jean-Henri Compère Président de l'Union des Artistes du Spectacle

Mes chers amis , bonjour,

Nous voici donc devant vous pour faire le bilan de cette année écoulée. La réforme de notre Union se poursuit dans des sens variés. Le premier est que nous avons décidé de changer de logo. Ce changement induira la création du nouveau site et la nouvelle communication de l'Union.

La fondation "Union des Artistes" est ,elle aussi, en bonne voie, tous les papiers sont signés et la demande de reconnaissance de celle-ci, comme étant d'utilité publique, a été lancée. Elle nous permettra de pouvoir proposer une déduction fiscale à toute personne désirant faire un don à la fondation.

Après avoir organisé un stage de doublage, nous en avons organisé un autre de travail sur le masque de commedia dell' arte avec Christophe Herrada et nous espérons pouvoir en organiser un sur le travail de la voix pub, cette année encore. Nous sommes toujours présents sur le front des discussions et des négociations pour le statut de l'artiste où Pierre nous représente de manière assidue. J'ai personnellement été approché par la fondation Roi Baudouin pour faire partie des membres du fond Norma Joossens, qui a pour but d'aider les artistes interprètes dans le besoin. Nous allons donc rendre un dossier à la fondation pour pouvoir bénéficier d'un montant qui nous permettra d'aider certains de nos membres dans la détresse.

Nous allons également créer un projet au Kiss Kiss bank bank pour l'enregistrement filmé de nos aînés. C'est un organisme d'appel à projet où, chaque personne qui le souhaite, peut sponsoriser un projet qui lui tient à coeur. Le nôtre est d'enregistrer et de filmer des artistes qui nous raconteront leur vie, pour ne pas perdre ces témoignages et de leur proposer en échange un DVD qu'ils pourront conserver et montrer à leurs proches. Nous avons décidé de créer une carte de membre étudiant, pour fidéliser de futurs artistes dès leurs études, et aussi de leur proposer des journées d'information sur leur future profession.

Nous nous sommes associé au Centre belge de l'IIT pour organiser la journée mondiale du théâtre qui se déroulera comme chaque année ce 27 mars. Une grande soirée sera organisée à la Bellone avec une nouveauté cette année : le Skeno, 20 comédiens, 5 auteurs, 5 metteurs en scène se retrouveront 72 heures avant la soirée pour créer un mini-spectacle de 9 mn 59 maximum sur des thèmes imposés. Le résultat de leurs créations sera montré le 27 et sera suivi d'une soirée dansante. Nous étions encore présent cette année à la journée des comédiens au festival du film d'amour de Mons ou après avoir suivi au cours de la matinée un débat sur la réforme du statut des artistes, les participants ont pu suivre une "master-class" sur le casting. Comme vous le voyez nous continuons à essayer de vous proposer une Union active et solidaire et j'espère pouvoir venir vers vous dans 1 an avec un bilan encore plus étoffé.

Jean-Henri Compère

Bilan et Comptes

Carinne Delvaux

Bonsoir à tous,

Il y a moins d'un an, Bernard Gahide donnait sa démission en tant que secrétaire-trésorier, et j'ai eu l'honneur de le remplacer...

Il me revient donc maintenant de vous tenir au courant de la trésorerie.

Je remercie vivement notre vice-président Jacques Monseu de m'aider dans cette tâche.

Comme vous le savez, le bureau est la propriété de l'Union, mais nous avons bien sûr des frais de gestion. Ils ont été assez élevés cette année. Nous avons, entre-autres, en effet, dû remplacer les châssis, supprimer l'air conditionné qui ne fonctionnait plus et que d'ailleurs, nous n'utilisons pas. Nous avons aussi eu des travaux de plomberie.

Il serait fastidieux de vous donner les chiffres exacts mais je vous rappelle que les comptes détaillés sont à la disposition de tout membre qui voudrait les consulter.

Ils ont été approuvés cette année par Jeannine Rolane et Denyse Schwab que je remercie au passage.

Quant à la collecte des petits sabots, le décompte définitif n'est pas encore établi mais il semble assez stable et nous le publierons dans le prochain bulletin.

Je profite de l'occasion pour dire un tout grand merci à tous les collecteurs qui nous ont aidés une fois de plus et aux théâtres qui nous soutiennent dans ces collectes...

Dois-je vous rappeler que le bénéfice de ces collectes nous permet de continuer notre action de solidarité et de philanthropie qui est notre moteur depuis de nombreuses années. Merci à tous de votre attention.

Jacques Monseu

Comme vous le savez, j'aide Carinne dans la gestion administrative et plus spécialement dans les placements.

Les avoirs de l'Union sont placés dans 3 banques différentes : ING, Bpost et Deutsche Bank. Il y a des liquidités dans les 2 premières banques pour nos virements journaliers, par exemple dons, prêts, allocations diverses, frais, etc.

La DB est notre banque de placement. Au compte courant, il y a 0,87 euro (sic), ce compte ne rapportant quasiment rien nous avons préféré placer 32.629 euros, sur le Saving Account qui rapporte un peu plus, mais moins que l'inflation. Notre trésor de guerre - ce qui a été laissé par nos prédécesseurs - est en légère baisse: une obligation à 6 % (Fixed 6% notes) a été remboursée; un tel pourcentage moins le précompte qui a augmenté ne se retrouve plus actuellement; Nous avons cependant placé comme toujours en "bon père de famille" c'est-à-dire sans risque, une petite partie du patrimoine.

Il reste notre bureau de la galerie Agora que notre past-past-past président Eric Pradier a

eu le flair et l'intelligence d'acheter pour l'Union il y a plus de 30 ans. C'est une valeur sûre dont le montant est difficile à évaluer. La fourchette va de 275000 à 425000 euros !

Les collectes des petits sabots/ crayons ont rapporté en 2011: 56000 euros, en 2012 75000 et en 2013, cette année: 70000 . Actualisons fin mars, nous atteindrons les 75000 euros.

Bravo et mille mercis aux collecteurs, responsables et transporteurs de fonds.

Je vous remercie de votre écoute.

GUICHET DES ARTS

Pierre Dherte

POURQUOI J'AI ACCEPTE LA PRESIDENCE DE CETTE NOUVELLE STRUCTURE ?

L'idée de mettre en place un guichet unique pour les travailleurs des arts (artistes interprètes, créateurs et techniciens de spectacles vivants et enregistrés) n'est pas une idée neuve. En effet, nous l'avions déjà suggérée et soutenue avec l'Union des Artistes dès 2002 lors des Etats-Généraux de la Culture.

Dans une note de propositions envoyée à la Ministre Laanan et datée du 16 décembre 2004, à la page 7, on pouvait lire ceci : « L'Union des Artistes souhaite d'urgence que la Communauté française mette en place une cellule d'assistance, juridique, d'information permettant aux artistes de soumettre leurs questions et d'obtenir des réponses précises faisant référence. Cette assistance gratuite est indispensable, notamment tant que l'incertitude actuelle entraînera toute interprétation aléatoire des textes règlementaires ».

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme, une certaine émotion et sans hésiter longtemps que j'ai accepté le 18 novembre dernier la proposition de présider le nouveau Guichet des Arts; proposition émanant à la fois de la Ministre Laanan et de l'assemblée constituante de cette nouvelle structure où j'y représenterai bien évidemment aussi notre UNION !

L'UNION DES ARTISTES et le GUICHET DES ARTS, c'est un peu comme si nous étions à la fois aux côtés de la plus ancienne association culturelle belge au service des artistes et de la plus jeune structure au sein de laquelle se retrouve l'ensemble des représentants des secteurs des arts de la scène, de l'audiovisuel et du cinéma.

PAR QUI EST CONSTITUE LE GDA ?

Sachant que la liste n'est pas exhaustive et que d'autres viendront s'ajouter prochainement aux membres actuels, le Guichet des Arts est constitué à ce jour des syndicats d'employés, d'employeurs, des sociétés de gestion collective et de droits d'auteur ainsi que de la majorité des associations professionnelles représentatives du secteur, à savoir :

- la CGSP-Culture,
- la CSC Transcom,
- la CGSLB,
- la Chambre Patronale des Directeurs de Théâtres Francophones,
- la CONPEAS, (la Concertation Permanente des Arts de la Scène),
- l'UNION DES ARTISTES DU SPECTACLE,
- PROSPERE, les créateurs de l'audiovisuel et du cinéma avec : l'ARRF (les réalisatrices et réalisateurs de films francophones), l'ASA (les scénaristes), l'ACSR (l'association de la création sonore et radiophonique), CINEMA WALLONIE (Association de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel indépendants de Wallonie) et les sociétés de gestion collective de droits d'auteur,
- la SACD, la SABAM, la SOFAM,
- le CAS (Centre des Arts scéniques),
- le Mouvement du Théâtre Action,
- la CTEJ (la Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse),
- le FACIR (la Fédération des Auteurs Compositeurs et Interprètes Réunis),
- l'ATPS (l'Association de Techniciens Professionnels du Spectacle)

L'architecture du projet laisse également un espace d'intervention aux pouvoirs publics. Actuellement la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région Wallonne sont représentées au sein du Guichet des Arts.

QUELLES SONT LES MISSIONS DU GDA ?

Notre première mission - peut-être la plus importante ? - sera celle qui consistera à oeuvrer pour la fédération d'un secteur trop souvent corporatiste et qui a parfois du mal à parler d'une seule voix. Mission de solidarité également, de tissage de liens, de synergies entre nos réseaux, d'envie de multiplier les traits d'union plutôt que d'accentuer les parenthèses ! Et puis évidemment, au delà de cette mission j'allais dire emblématique, nous avons évidemment nos missions et obligations inscrites en nos statuts et que le bureau, avec son directeur Gaëtan Vandeplass, assumera en étroite relation avec le conseil d'administration:

1-Information:

Fournir une information collective et individuelle sur toutes les questions relatives au statut social et fiscal des artistes et des techniciens du spectacle. Avec de nombreuses séances d'information à Bruxelles et en Wallonie, nous avons déjà entamé cette mission, notamment à la Bellone où nous aurons notre siège social et où nos bureaux seront installés prochainement dans l'aile du rez-de-chaussée.

2-Formation permanente:

Présenter un programme de formation permanente des individus ou des groupes concernés par les activités du Guichet. Tenter de mieux appréhender la production, la diffusion, la communication de projets d'artistes avec des ateliers, des conférences, des modules de gestion associative, optimiser les cadres dans lesquels les artistes déploient leurs activités, etc.

3-Collecte d'informations:

Collecter toute information utile et relative à l'activité des secteurs concernés. Analyser cette information. Produire des études ciblées.

4-Veille politique, juridique et économique:

Poursuivre une veille politique, juridique et économique sur les questions relatives à l'exercice d'activités artistiques ou assimilées. Donner des conseils juridiques (gratuits) aux personnes ou aux groupes en faisant la demande. Cette dernière mission est importante. En effet, la notion de veille est un élément essentiel pour prévenir les risques et éviter les interprétations contradictoires, divergentes, aléatoires et parfois même abusives que nous avons connues pendant plus d'une décennie (2002-2014). C'est une démarche proactive qui va probablement nous permettre d'anticiper les contraintes environnementales et sociales propres à nos secteurs : bref : comment être mieux préparé !

UNE STRUCTURE ACTIVE

Vous l'avez compris, je suis persuadé que le Guichet des Arts n'est pas un luxe mais une nécessité ! On est attendu, c'est vrai, on est même attendu au tournant ! C'est normal. Car il ne suffit pas de naître, encore faut-il ETRE ! Et nous ne serons que par le résultat du travail que nous fournirons. Car, faut-il le rappeler, les artistes travaillent ! Les techniciens du spectacle travaillent ! Et le Guichet des Arts, constitué d'une toute grande partie de ces forces vives-là, va lui aussi travailler avec son bureau et son conseil d'administration, avec toutes celles et ceux dont les atouts et les actions contribueront, je l'espère, à améliorer nos professions, à favoriser l'équilibre de nos secteurs d'activités, leur stabilité et leur valeur économique.

Pour tout contact, n'hésitez pas à nous écrire à : info@guichetdesarts.be. Pour toute information relative à nos séances d'information, visitez notre page Facebook en tapant « Guichet des Arts » sur votre navigateur.

Pierre Dherte

Membres décédés

Bernard Marbaix :

*J'ai le devoir de vous faire part des noms des membres décédés en 2013.
Je vous prie de bien vouloir vous lever et d'observer une minute de silence en l'honneur de nos membres disparus.*

Marie-Jeanne Nyl

Albert Renard

Felix Bonjean

Elie Lison

Charles Kleinberg

Marcelle Dejaive

Michel Guillou

Christiane Dailly

Nouveaux membres

Laure Bardet

Jean-Louis Sbille

Alexandre Dewez

Véronique Van de Ven

Marie-Sylvie Hubot

Jean-Christophe Lefevre

Olivier Bonjour

Albert-André Lheureux

Florence Hebbelynckx

Naissances

Juliette 25 février 2013 fille de Stéphanie Moriau et Michel de Warzée.

Lily 2 avril 2013 fille d'Anouchka Vingtier et Thierry Debroux

Benoît 19 juin 2013 fils de Céline Culot et Jean Richelet

Membres radiés

Membres démissionnaires

Anne-Marie Cappeliez

Michel Fassbender

Présentation du nouveau logo de l'Union

Benoît Joveneau



Benoît Joveneau présente aux membres de l'assemblée le nouveau logo qu'il a créé pour l'Union des Artistes et la Fondation Union des Artistes. Il revient sur la création, le choix des formes et des couleurs ainsi que sur les symboles et les thématiques qu'ils évoquent.

Nomination de deux vérificateurs *(bilan 2014 en 2015)*

Dominique Bayens et Annette Brodtkom

Election des administrateurs

3 postes à pourvoir, 3 candidatures

Carinne Delvaux, sortante et rééligible.

Audrey Devos

Julie Basecqz.

Résultat de l'élection des administrateurs

79 votants (dont 34 procurations)

Carinne Delvaux , *avec 79 voix*

Audrey Devos, *avec 77 voix*

Julie Basecqz, *avec 76 voix*

sont élus administrateur pour trois ans .

Compte-rendu du Conseil d'administration du 10 Mars 2014

Constitution du nouveau bureau de l'Union des Artistes du Spectacle :

Président : Jean-Henri Compère

Vices-présidents : Bernard Marbaix, Jacques Monseu, Pierre Dherte

Collecte des petits sabots de Noël

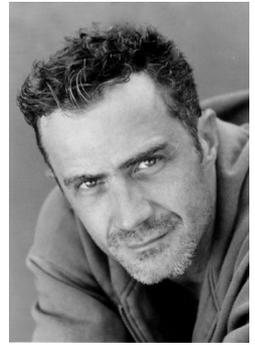
Saison 2013-14

Théâtres	Recettes
Atelier Théâtre Jean Vilar	15430,50
Théâtre de la Monnaie	8959,86
Théâtre royal du Parc	8762,37
Comédie Claude Volter	6299,70
Théâtre National	4825,37
Théâtre en Liberté (au Théâtre de la Place des Martyrs)	4671,13
Théâtre royal des Galeries	3885,69
Théâtre de la Toison d'Or	3320,58
La Comédie de Bruxelles	3101,90
Théâtre de la Valette	2353,00
Les Riches Claires	2174,08
ABCD	2140,06
Théâtre le Public	1782,24
Wolubilis	1593,79
Les Amis du Parc	1237,63
Théâtre Saint-Michel	854,74
Théâtre royal de Namur	783,38
Théâtre de Liège	569,40
Théâtre Varia	540,20
Le Rideau de Bruxelles	407,49
Espace Bernier	261,66
Théâtre les Tanneurs	151,20
Messe des Artistes à la Cathédrale St-Michel	120,88
Théâtre de la Vie	103,00
Théâtre royal de Toone	70,00
TOTAL provisoire	73859,65

LEXIQUE - REFORME 2014

Ce qu'il faut savoir !

Pierre Dherte



DEMANDE DU DROIT AUX ALLOCATIONS

1. **REGLE GENERALE** de chômage,
2. **CONCERNE TOUT LE MONDE** (pas uniquement les artistes),
3. Sous **CONTRAT** de travail **ARTISTIQUE OU NON ARTISTIQUE**.

SI ARTISTE

ou technicien de spectacle (sous certaines conditions - loi 2014) :

Engagements sous:

- Contrats de travail « **CLASSIQUES** » (loi 78),
- Contrats « **INTERIMAIRES** » pour les artistes et les techniciens de spectacle via les Bureaux Sociaux pour Artistes (loi 2002),
- Contrats « **1 BIS** » (contrats où il n'y a aucun lien de subordination entre l'artiste et le donneur d'ordre). Sont dorénavant uniquement autorisés si le caractère artistique des prestations ou oeuvres est **ATTESTE PAR UN VISA ARTISTE** délivré par la **COMMISSION ARTISTES** (loi 2014),
- **CONTRATS A LA TÂCHE** (sans lien direct entre le salaire et le nombre d'heures de travail),
- Mécanisme de la **REGLE DU CACHET** (transformation d'une rémunération brute en jours de travail « fictifs »): applicable **UNIQUEMENT** pour le travailleur ayant effectué des **ACTIVITES ARTISTIQUES** (loi 2014, donc pas pour les techniciens) et sous rémunération "**A LA TÂCHE !**",
- Demande d'ouverture du droit aux allocations de chômage :
 1. 312 jours en 21 mois (moins de 36 ans): soit 18.021 € bruts à valoriser éventuellement par la règle du cachet (voir plus bas) à partir du 1er avril 2014 (12.233 € bruts avant),
 2. 468 jours en 33 mois (de 36 à 49 ans) : soit 27.031 € bruts à valoriser éventuellement par la règle du cachet à partir du 1er avril 2014 (18.350 € bruts avant),
 3. **624 jours en 42 mois** (à partir de 50 ans) : soit 36.042 € bruts à valoriser éventuellement par la règle du cachet à partir du 1er avril 2014 (24.467 € bruts avant).

PROTECTION DE L'INTERMITTENCE (dit le « Statut de l'artiste » : octroi de l'avantage de l'art.116§5 de l'A.R. de 1991 et §5bis - 2014):

- C'est en fait la **NON DEGRESSIVITE** des allocations de chômage en première période,
- Les articles 116§5 de l'A.R. de 1991 ont été **REFORMULES** dans les textes de la réforme 2014 et rendent l'accès à la profession plus contraignant,
- Avant la réforme, pour l'obtention de la protection de l'intermittence, **3 CONTRATS DE TRES COURTE DUREE** suffisaient pour obtenir « le statut protégé » après avoir obtenu le droit aux allocations de chômage (312 jours en 21 mois, etc.),
- Dorénavant **POUR L'OCTROI INITIAL**, il faut prouver **156 JOURS DE TRAVAIL EN 18 MOIS** dont au moins **104** dans des activités artistiques ou «techniques dans le secteur artistique» (la règle du cachet peut être appliquée),
- On parle de l'octroi INITIAL et du RENOUELEMENT (annuel) de cette protection,
- **POUR LE RENOUELEMENT ANNUEL**, rien n'a changé. C'est toujours: au moins 3 prestations artistiques (3 journées de travail) ou au moins 3 contrats de travail de très courte durée suite à des activités techniques dans le secteur artistique.

CONTRATS INTERIMAIRES

- En fait, le travail sous le régime intérimaire est **autorisé et légal** pour les artistes et les techniciens de spectacle **depuis la loi du 24 décembre 2002** (entrée en vigueur le 1er juillet 2003),
- Pour y avoir droit, l'artiste ou le technicien doit passer par un **BSA** (Bureau Social pour les Artistes) : SMART (Palais de L'intérim), RANDSTAD ART, Tentoo (Zaventem), T-heater, Merveille, etc.,
- Ce type de contrat suppose qu'il y a **un lien de subordination** entre l'artiste et le donneur d'ordre,
- Contrairement aux contrats « 1 bis » (contrats à la prestation), sous le régime du contrat intérimaire, **le droit du travail est appliqué** et on tient compte de la **Commission paritaire** et des **barèmes** qui y sont mentionnés,
- Normalement, seuls les **utilisateurs occasionnels** peuvent avoir recours à ce type de contrat. Il s'agit des donneurs d'ordre **qui n'emploient pas d'autre personnel** ou qui ne **font appel que RAREMENT à des artistes**. L'organisation de manifestations culturelles ou la commercialisation d'œuvres artistiques ne peuvent pas être leur activité principale.

CONTRATS « 1bis »

—> Les contrats « 1bis » sont dorénavant réservés aux prestations artistiques:

- où il n'y a **AUCUN lien de subordination** entre l'artiste et le donneur d'ordre,
- où **la personne (l'artiste) NE PEUT PAS être liée à un contrat de travail « classique »** (contrats selon la loi de 78, contrats intérimaires pour artistes) : "*parce qu'un ou plusieurs des éléments essentiels à l'existence de ce contrat de travail sont inexistantes* »,
- Ils sont dorénavant autorisés **UNIQUEMENT** si le caractère artistique des prestations ou oeuvres est attesté par un **VISA ARTISTE** délivré par la Commission Artistes (loi 2014),
- Ils seront soumis à un contrôle et impliqueront un **mécanisme de REMBOURSEMENT** d'allocations non indemnissables (art. 48 bis - loi 2014 - voir plus bas)

CONTRATS A LA TÂCHE

- Type de contrat où il n'y a **pas de lien** direct entre le **salaire** et le **nombre d'heures de travail**,
- Les "contrats à la tâche" seront désormais soumis à un **mécanisme de remboursement** d'allocations non indemnissables (art. 48 bis - loi 2014 - voir plus bas),
- Les "contrats à la tâches" sont fréquemment utilisés dans le cadre du mécanisme de **la règle du « cachet »**.

REGLE DU CACHET

Le mécanisme de la règle du «cachet» permet la **transformation** d'une **rémunération** brute en **jours de travail** « **fictifs** » pour faciliter notamment l'accès aux allocations de chômage et au statut protégé de l'intermittence.

Ce mécanisme est applicable **UNIQUEMENT** :

1. pour le travailleur ayant effectué **des activités artistiques** - création, exécution, interprétation - dans différents secteurs artistiques,
2. **sous-rémunérations à la tâche** (à la prestation et non pas à la période) (loi 2014),
3. avec un **nouveau plafond de jours autorisés** et avec un nouveau barème de calcul appliqué.

Le calcul se fait en divisant le salaire brut par **1/26 ème** du salaire brut mensuel moyen:

Mécanisme de calcul plafonné :

Exemple pour l'application de la règle du cachet avec un cachet à la tâche de 1.000€ brut :

$1000 \text{ €} / \text{1/26ème du salaire brut moyen de référence} = 1.000 \text{ €} / 57,76 \text{ €} = 17 \text{ jours à valoriser (plafonnés à 26 jours par mois et 78 jours par trimestre)}$.

Note:

- **AVANT, avec la règle du cachet**, vous pouviez valoriser vos 312 jours nécessaires pour ouvrir vos droits aux allocations en faisant une seule prestation pour un montant de 12.233 € !!,
- **AUJOURD'HUI** pour valoriser vos 312 jours, le montant est de 18.021 € et vous devez travailler sur 2 trimestres (plafonnés à 78 jours/trimestre) et sur 6 mois (plafonnés à 26 jours/mois)
- —> = $78 + 78 + (26 \times 6) = \mathbf{312 \text{ jours}}$

REMBOURSEMENT D'ALLOCATIONS NON INDEMNISABLES (article 48 bis - réforme 2014)

Si un artiste est engagé sous un contrat à la tâche ou sous contrat « 1 Bis » :

- Il sera soumis au mécanisme d'un nouveau remboursement d'allocations non indemnisables,
- avec un nombre de jours d'allocations non indemnisables plafonné à 156 jours,
- à partir du 1er avril 2014, vous devrez chaque mois compléter un formulaire C3-ARTISTE et l'introduire auprès de votre organisme de paiement en complétant les journées non indemnisables (voir mécanisme plus bas). Vous devez introduire ce formulaire même si vous ne demandez pas d'allocations de chômage pour ce mois et même si vous n'avez pas perçu de rémunération pour ce mois !

Exemple du mécanisme de remboursement sur 1 jour de travail sous contrat 1bis ou travail à la tâche pour 1.000€ bruts:

$1000 \text{ € moins } 3/52^{\text{ème}} \text{ du salaire brut moyen de référence (86,64€)} = 1000\text{€} - 86,64 \text{ €} = 913,36 \text{ €}$
 $913,36 \text{ €} / 86,64 \text{ €} = 10,54 \text{ jours non indemnisables (= 10 jours)}$

—> $10 \times 48 \text{ € (estimation moyenne d'une journée d'allocation de chômage)} = 480 \text{ €}$ qui seront déduits des 1.000€ = $1.000 \text{ €} - 480 \text{ €} = 520 \text{ €}$

RPI (Régime des Petites Indemnités)

- ce n'est pas un salaire impliquant des cotisations à la sécurité sociale des travailleurs salariés,
- ce sont des indemnités plafonnées à 2.444 € par an, octroyées uniquement pour des prestations de « petites échelles » (la loi ne précise pas ce terme !),
- les RPI sont autorisés uniquement sous certaines conditions limitatives (pas très clairement énoncées dans la loi !),
- Ils sont soumis à l'obtention d'une Carte Artiste qui sera délivrée par la Commission Artistes (voir plus bas).

EMPLOIS CONVENABLES / NON CONVENABLES (Art. 31 de l’A.M. de 1991 + version 2014) :

« Pour le travailleur qui a effectué des activités artistiques, un emploi offert dans une autre profession que celle d’artiste est réputé “non convenable” s’il prouve, dans une période de référence de dix huit mois qui précède l’offre, au moins 156 journées de travail suite à des activités artistiques dont éventuellement 52 journées suite à des activités non artistiques » (calculées au **cachet**, si il le souhaite) :

Sachant par ailleurs que :

Sont **sans influence** sur le caractère convenable de l'emploi :

1—> le fait que vous apportez au moment de l’offre **la preuve que vous êtes réellement engagés et que vous allez effectivement effectuer une prestation dans les 8 jours précédant l’offre** (article 32 AM de 1991),

2—> le fait **qu’on tient compte** pour l'appréciation du caractère convenable d'un emploi dans une autre profession que celle d'artiste: **la formation intellectuelle** et de **l'aptitude physique** de l'artiste, ainsi que **du risque de détérioration des aptitudes** requises pour l'exercice de son art. (article 32 AM de 1991),

3—> le fait enfin que pour **les plus de 50 ans**, certaines dérogations sont applicables: « tout emploi est réputé non convenable s’il ne correspond **ni à la profession** à laquelle préparent les études ou l’apprentissage, **ni à la profession habituelle**, ni à une profession apparentée». C’est donc la même chose que pour les - de 50 ans sauf que ce **n’est plus limité par la période de temps** et qu’on tient compte aussi des critères précités. (article 32 ter AM de 1991).

ACTIVITES ARTISTIQUES / SECTEUR ARTISTIQUE

- La nouvelle réforme se positionne principalement « sur base de **profils d’activités** et non pas dans **une logique de secteurs** » (cf Laurette Onkelinx, Chambre des Représentants, le 3 décembre 2013 (DOC 53 3071/020),

- « Pour déterminer le caractère artistique d’une prestation ou oeuvre, il est tenu compte notamment du secteur d’activité dans lequel la prestation a été exécutée ou l’oeuvre a été créée ou exécutée ». « **OUTRE** ce critère, **la Commission Artistes** évaluera **AUSSI** le fait de savoir si l’intéressé fournit des prestations ou produit des oeuvres de **nature** artistique »,

- Dans son A.R. 2014, le service public fédéral emploi et travail (De Coninck) définit **L’ACTIVITE ARTISTIQUE** comme étant « la création et/ou l’exécution ou l’interprétation d’oeuvres artistiques dans le secteur de **l’audiovisuel** et des **arts plastiques**, de la **musique**, de la **littérature**, du **spectacle**, du **théâtre** et de la **chorégraphie** »,

- Parmi ces différents secteurs, le secteur du spectacle vise les **spectacles vivants ET enregistrés** (comme l’ONEM l’entendait déjà avant la réforme),

- Concernant les prestations artistiques dans des secteurs d'activités autres, tels que les voix off, les prestations publicitaires incluant des prestations d'artistes, les Clinic-Clowns, etc. Ce sera à la Commission Artistes de se positionner, en espérant bien évidemment que celle-ci le fasse effectivement sur « base de profils d'activités » et non pas « dans une logique de secteurs ». Ce à quoi nous serons particulièrement vigilants.

LA COMMISSION ARTISTES

- La Commission Artistes veillera à délivrer un **Visa Artiste** pour les travailleurs exerçant des activités artistiques sous contrat 1Bis. Elle attestera également le caractère artistique de certaines prestations. Elle délivrera par ailleurs une **Carte Artiste** pour les prestations faites sous le régime des **R.P.I.** Le rôle de la Commission sera enfin d'informer l'artiste sur ses droits et obligation en matière de statut de salarié ou d'indépendant et de délivrer une déclaration d'indépendant.

- La Commission Artiste est instituée avec une chambre du rôle linguistique néerlandophone et une chambre du rôle linguistique francophone. Outre le président, chaque chambre est composée des membres suivants :

- 1° un représentant de l'Office national de sécurité sociale ;
- 2° un représentant de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants ;
- 3° un représentant de l'Office national de l'emploi ;
- 4° trois représentants désignés par les organisations syndicales interprofessionnelles;
- 5° trois représentants des organisations patronales;
- 6° un représentant désigné par le gouvernement de la Communauté française ou flamande;
- 7° **trois représentants du secteur artistique.**

- **Le Guichet des Arts et ProSpere** seront parmi les 3 représentants désignés pour représenter le secteur artistique au sein de la Commission Artistes. Nous serons donc largement représentés à l'**Union des Artistes** au sein de cette Commission !

LES ACTIVITES TECHNIQUES DANS LE SECTEUR ARTISTIQUE

—> Il faut entendre par “activités techniques dans le secteur artistique”, les activités exercées en tant que technicien ou dans une fonction de soutien consistant en :

- 1° la **collaboration à la préparation** ou à la **représentation** en public d'une œuvre de l'esprit à laquelle participe physiquement au moins un artiste de spectacle ou à l'enregistrement d'une telle œuvre ;
- 2° la collaboration à la préparation ou à la représentation d'une œuvre cinématographique;
- 3° la collaboration à la préparation ou à la **diffusion** d'un programme radiophonique ou de télévision d'ordre artistique ;
- 4° la collaboration à la préparation ou à la **mise en œuvre** d'une exposition publique d'une œuvre artistique dans le domaine des arts plastiques.

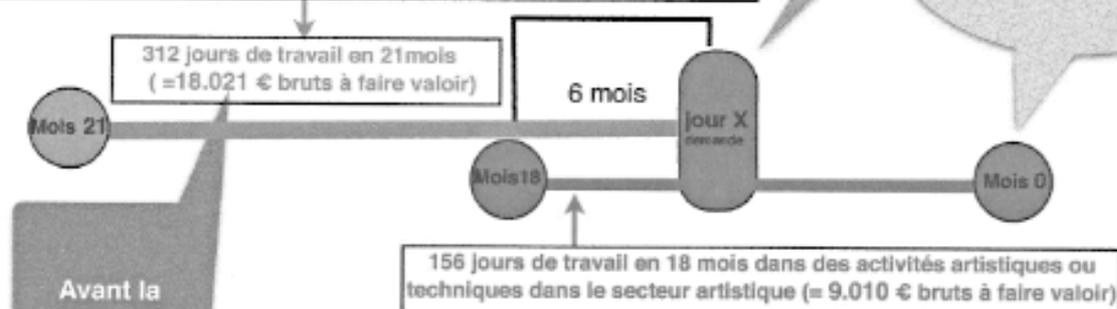
LA LIGNE DE METRO DU «STATUT DE L'INTERMITTENT» !

1 - Demande du droit aux allocations:

- Règle GÉNÉRALE de chômage = **312 jours en 21 mois***
- concerne **TOUT LE MONDE** (pas uniquement les artistes)
- sous contrat de travail artistique ou non artistique

- Si artiste ou technicien de spectacle (sous certaines conditions-loi 2014) :
 - contrats de travail «classiques» (loi 78)
 - contrats « intérimaires » pour les artistes et les techniciens de spectacle via les Bureaux Sociaux pour Artistes (loi 2002)
 - contrats « 1 bis »; dorénavant autorisés uniquement si le caractère artistique des prestations ou œuvres est attesté par un Visa Artiste délivré par la Commission Artistes (loi 2014)
 - contrats à la tâche (sans lien direct entre le salaire et le nombre d'heure de travail)
 - mécanisme de la règle du «cachet» (transformation d'une rémunération brute en jours de travail « fictifs ») applicable uniquement pour le travailleur ayant effectué des activités artistiques et sous rémunérations à la tâche (loi 2014)

*: pour les moins de 30 ans



Avant la réforme 2014:

= 12.233€

Avant la réforme 2014:

3 prestations artistiques ou 3 contrats de très courte durée suffisaient

2 - Demande INITIALE du «Statut de l'artiste»

(octroi INITIAL de l'avantage de l'article 116 §5 (et §5 bis) de l'A.R. de 1991 aujourd'hui « reformulé » pour les travailleurs des arts - loi 2014)

CONCERNE:

- les artistes interprètes effectuant des activités artistiques
- les artistes créateurs ou exécutant d'œuvres artistiques (loi 2014)
- les travailleurs effectuant des « activités techniques dans le secteur artistique » (exercées en tant que technicien ou dans une fonction de soutien) (loi 2014)

- Pour l'octroi INITIAL du statut, il faudra prouver **156 jours de travail en 18 mois** dont au moins **104** dans des activités artistiques ou « techniques dans le secteur artistique» (loi 2014)
- avec des contrats de très courte durée (< de 3 mois - voir plus haut « SI ARTISTE »)
- **52** jours maximum de prestations non artistiques sont autorisés sur les 156 (loi 2014)
- le mécanisme de la règle du «cachet» est applicable uniquement pour le travailleur ayant effectué des activités artistiques - création, exécution, interprétation - dans différents secteurs artistiques et sous rémunérations à la tâche (loi 2014)
- les contrats « 1 bis » et les contrats à la tâche seront soumis à un mécanisme de remboursement d'allocations non indemnissables (art. 48 bis - loi 2014)

3 - Renouvellement ANNUEL du «Statut de l'artiste»

- au moins 3 prestations artistiques (3 journées de travail) / ou
- au moins 3 contrats de travail de très courte durée suite à des activités techniques dans le secteur artistique.

Pierre Dharte
Union des Artistes 02/14

Albert-André Lheureux

Par Jeannine Rolane



Introduction à...

	<p>Les rêves de l'enfance, les expériences de l'adolescence façonnent indiscutablement l'adulte en devenir. Ils sont les antichambres des vocations.</p> <p>Cinquante années après, l'enfant devenu un grand monsieur du théâtre belge me confiait un peu de son enfance ... En mots, je vous la mets en scène telle qu'entendue...ou presque*... au travers de mon imagination laquelle, j'espère, fera écho à la sienne.</p>
--	--

... L'histoire d'un enfant sage

16 heures. Cartable au dos, l'enfant quitte l'école. Il presse le pas. Retrouver sa chambre, lieu du jeu, du fabuleux, le parfait laboratoire de créativité où l'imaginaire devient réalité. La porte d'entrée de la maison à peine entrouverte, l'odeur du goûter de maman envahissant le couloir ne freine pas son élan. Quelques pas encore... porte en vue. Il l'ouvre, la claque. Vlan ! Ouf, se dit-il, j'y suis. En deux mouvements d'épaule, le cartable est par terre. Au fond de la pièce, devant la fenêtre sur une grande table, un chapiteau installé en permanence attend ce rendez-vous d'après quatre heures avec l'enfant. Tels que, laissés la veille, les personnages sont tous là, prêts pour une énième représentation.

L'enfant est féru de "cirque". En voiture avec papa et maman, le long des routes de vacances, il repère tous les panneaux publicitaires les annonçant de villes en villages. Les têtes de clowns placardées le ravissent. De "l'Auguste" au nez rouge au "clown blanc", voyez-moi tous ces maquillages, ces couleurs. Et la ménagerie ! Les lions ! Comme il aimerait les dompter...

Monsieur Loyal entre en piste. L'enfant lui prête une voix assurée : "Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs, bonsoir les enfants. Vous allez bien les enfants ?". Oui, oui... ! Je n'ai pas bien entendu, vous allez bien les enfants ? Ouiiii... s'ensuit une cacophonie de "ouiii". Monsieur Loyal poursuit en présentant successivement les acrobates et les équilibristes. Les trapézistes suivent. L'enfant fredonne une musique pointée d'angoisse pour accompagner les figures périlleuses des artistes. Changement avec l'arrivée en piste des funambules dont les sauts demandent une musique plus énergique... quoique entrecoupée de quelques roulements de tambour aux moments dangereux. Le numéro suivant est prévu pour faire baisser l'adrénaline du public. Loyal annonce la dresseuse de lapins. Surpris, le public attendri applaudit à tout rompre ce numéro peu ordinaire.



Je charme les lapins, Les p' tits lapins doux et câlins. En leur touchant le flanc, Avec un' plume de paon

¹ Chanté par Emilienne d'Alençon (Emilie André- 1869-1946) au Cirque d'été à Paris pendant son numéro de "Charmeuse de lapins". Elle fût la maîtresse de Léopold II. * Parenthèse ajoutée en référence à une époque de l'histoire du cirque mais sans rapport avec les confidences reçues.

Mais voilà l'entracte, moment indispensable pour préparer un des clous du spectacle de cirque : le dompteur et ses lions. Intermède propice aussi à l'enfant joueur et rêveur qui en profite pour un instant de réflexion. Comment mettre en scène la suite ? Joueur, rêveur... est-ce anomalie, qualité ? Après délibération avec lui-même, il décide qu'un enfant joueur + un enfant rêveur = un enfant heureux ! Il se convainc que d'être tout ça est un atout. Et puis, papa et maman lui ont dit que dans la vie il faut avoir confiance en soi. Caparaçonné tel le chevalier blanc d'un autre rêve, il est d'attaque pour continuer la mise en scène de son jeu. En cercle, il accroche les éléments du grillage de la cage et, tout autour, place cinq tabourets. Les accessoires en place, Loyal annonce le numéro qui réclame un élément sonore approprié. L'enfant s'égosille, "Taratarataratatata... Taratarataratatata"... Maintenant, le dompteur et ses lions peuvent faire leur entrée. Et clac et clac. Le fouet fend l'air. Les babines relevées, Brutus montre ses grandes dents dans des rugissements impressionnants. Les autres, des lionnes un rien plus dociles, prennent place sur leur tabouret, deux de chaque côté de Brutus. De la main gauche, l'enfant dompteur prend le cerceau que son imagination enflamme, de la main droite le fouet claque à nouveau. Hargneux, Brutus grogne, fait son cinéma mais finit par sauter dans le cercle de feu, les femelles suivent sur l'air pompeux du "Circus band" que l'enfant s'époumone à chanter. Waouh, quel spectacle, quelle ambiance! Comme j'aime ça, pense l'enfant. C'est sûr, plus tard, je serai dompteur de lions ! Euh... chef d'orchestre ça me tenterait aussi...et... oh... oui... clown...clown musicien, pourquoi pas ?



Jean Dufy



Quand il ne joue pas "au cirque", l'enfant court les aventures avec Tintin, Bob Morane et Jules Verne. Pour lui, tout est sujet à rêver, à imaginer ce qui ne l'empêche pas de retrouver le concret en parcourant les rues de Saint-Josse en cuisse-tax. Porte-voix en main, il annonce les prochains spectacles de théâtre et colle ici et là les affiches. Relier le rêve à la réalité. Matérialiser

Parce que papa est cinéaste, l'enfant bénéficie d'un regard particulier sur le monde du cinéma. Les week-ends, il joue les ouvreurs dans un cinéma de quartier de Vezin.

1956. Il découvre Paris et une grande scène de théâtre, celle du "Sarah Bernhardt". Deux grandes pointures du théâtre français y interprètent "Cyrano de Bergerac".



Les années passent, l'enfant devenu adolescent poursuit sa quête du beau. Il s'émeut devant Marcel Marceau, s'enthousiasme pour Maurice Béjart. Les grains s'accumulent au chapelet des rêves. Dompteur de lions ? Chef d'orchestre ? Clown musicien ? Oui mais... danseur... danseur "étoile"... pas moins évidemment ! Il sonde cet autre songe en suivant les cours de Dolorès Laga au conservatoire de danse de la Monnaie.

Ses participations aux "jeunesses musicales" ont façonné ses goûts musicaux. Il n'y a pas que le théâtre "parlé", il y a aussi l'univers fantastique de l'opéra. Au théâtre de la Monnaie, il découvre "Macbeth" et Verdi. L'opéra ! Y-a-t-il un autre monde où l'on puisse s'aimer, se haïr, se trahir et mourir en musique ? Et même fomenter une révolution. Nous les Belges, nous en savons quelque chose ! Il y a aussi la chanson : l'électrique Gilbert Bécaud et "notre" Jacques Brel. Il s'intéresse au jazz, aime toujours le style limonaire, l'ambiance de la foire du midi, la baraque des boxeurs, à pointer dans ce temps que les moins de 20 ans n'ont pas connu. Amuser le passant en se tapant sur la tronche "x" fois et plusieurs fois par jour sans se démolir... il doit y avoir un truc...une mise en scène à la Buster Keaton là-dessous ? Et ce cinéma ! Des acteurs comme Bourvil ! Le temps est venu de faire un énième point. L'adolescent sent qu'il sera capital : "c'est maintenant clair pour moi, je serai "artiste". Et ainsi, le 27 octobre 1963, dans les caves de la maison familiale de la rue Josaphat, le jeune homme frappe un grand coup dans notre histoire du théâtre.



**font une entrée peu
ordinaire dans
le monde du
Théâtre belge**

L'Esprit Frappeur a ouvert ses portes. Albert-André Lheureux, 18 ans depuis l'été, devient notre plus jeune directeur de théâtre. Il prouvera qu'il en est le plus innovateur. Je reviendrai sur sa carrière atypique dans le prochain bulletin.

Jeannine Rolane

PERSONNES CITEES : BECAUD Gilbert (1927-2001) BEJART Maurice (1927-2007) BOURVIL (1917-1970) BREL Jacques (1929-1978) CHRISTOPHE Françoise (1923-2012) DUFY Jean (1877-1953) DUX Pierre (1908-1990) KEATON Buster (1895-1966) LAGA Dolorès - LHEUREUX (1945) MARCEAU Marcel (1923-2007) ROULEAU Raymond (1904-1981) VERDI Giuseppe (1813-1901) VERNE Jules (1828-1905).

Les bandes dessinées sont de Nicole CROMPS (1963-1978 Théâtre de l'Esprit Frappeur).

L'affiche "Cyrano de Bergerac" : © BHVP / ART (Reproduction autorisée)

La gratuité dans les théâtres

Depuis décembre 2011, le conseil d'administration (ne reculant devant aucun défi) contacte les différents théâtres subventionnés pour leur proposer, sous condition, la gratuité pour nos membres.

Voici comment les choses se déroulent : vous vous présentez, sans réservation au guichet à l'entrée, vous présentez votre carte de membre de l'Union des Artistes du Spectacle (en ordre de cotisation !), vous serez inscrit sur une liste d'attente. Si au moment de fermer les portes de la salle, des places sont disponibles, vous entrez gratuitement. Voilà, c'est aussi simple que ça. (Attention, des conditions particulières s'appliquent dans certains théâtres - voir ci dessous)

La carte de membre est donc indispensable ! N'hésitez pas à contacter Frédéric Van Linthout au bureau de l'Union pour en demander une copie si vous l'avez égarée... Cette carte vaut plus qu'une réduction !...

Voici la liste des théâtres participant actuellement à notre action.

- Le Théâtre de la place des Martyrs
- Le Théâtre de la Balsamine
- Le Théâtre de Namur
- Le Théâtre de Poche
- L'Atelier Théâtre Jean Vilar (*)
- La Comédie Claude Volter
- Le Théâtre 140
- Le Théâtre Le Public
- Le Théâtre royal du Parc
- Le Rideau de Bruxelles
- Le Théâtre Varia (*)

Pour les autres théâtres, on ne désespère pas de leur faire changer d'avis.

() Conditions particulières :*

Théâtre Jean Vilar : réservation préalable indispensable.

Théâtre Varia : Les exonérations pour les membres de l'UAS ne sont valables que sur la première semaine de représentation et ne concernent que les créations. En dehors de la première semaine : réduction du prix d'entrée à 5 €. Pas de places exonérées sur les accueils et sur les reprises. Les personnes qui accompagnent les membres ont droit à une place à 8 € sur l'ensemble des spectacles. La carte de membre UAS donne droit à une place à 5 € sur tous les spectacles autres que les créations.

Archives de l'Union

Appel aux dons...

Le “*Fond Union des Artistes du Spectacle*” est en cours de réalisation aux **A.M.L.** (Archives et Musées de la Littérature) à la bibliothèque Royale .

Dans ce cadre, les archives de l'Union sont transférées aux **A.M.L.** pour y être conservées, répertoriées et dans un second temps **numérisées** en vue d'être accessibles et consultables en ligne par le public mais aussi les chercheurs.

Nous sommes à la recherche de tout type de document pouvant représenter le patrimoine artistique belge (théâtre, art lyrique ...) (photos, brochures, affiches, livres, programmes, maquettes etc...)

Si vous possédez ce type de document et que vous souhaitez en faire don à l'Union, faites-le nous savoir ... Vous pouvez les déposer au bureau de l'Union pendant les heures de permanence .

Les lundi, mardi et jeudi de 10h à 14h.



Hommages à Albert-André Lheureux



27-10-1963 – 28-10-2013

Cinquante ans après l'ouverture du Théâtre de l'Esprit Frappeur, la commune de Saint-Josse-Ten-Noode décerne à son créateur le titre de citoyen d'honneur. Malgré la pluie et un vent de tempête, la plupart des invités sont présents et pourtant, certains viennent de loin. Quel brouhaha dans les salles de la maison communale ! Entre artistes, il arrive souvent que l'on se perde de vue après avoir travaillé plusieurs mois ensemble. C'est alors, un bonheur de se retrouver et on a beaucoup à se raconter. Le silence s'installe lorsque Emir Kir, le bourgmestre, nous lit un résumé de la carrière d'Albert-André Lheureux souriant et très ému. Julos Beaucarne, Michel Bogen, Marie-Claire Beyer, Marie Collins, pour n'en citer que quelques-uns, prennent la parole à leur tour. Les souvenirs s'égrainent. Quelle magnifique soirée !



Le "citoyen d'honneur".



N. Shirer, J. Rolane, A.A Lheureux, M.C. Beyer, J. Paquay

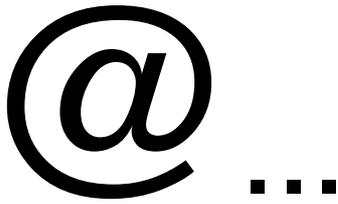


Plus récemment, le 17 février dernier, un autre hommage lui a été décerné par la ville de Bruxelles.

Yvan Mayeur, le nouveau bourgmestre, résume lui aussi la carrière de notre metteur en scène et lui remet médaille et diplôme en reconnaissance de son parcours artistique et culturel. La petite cérémonie est suivie d'un drink fort sympathique.

Au nom de l'Union des Artistes, des comédiens et comédiennes (et autres) qui ont travaillé avec toi, je pense pouvoir écrire : Mille bravos Albert-André pour ce que tu as apporté au théâtre belge et mille autres mercis à un enfant rêveur. Nous t'embrassons.

Jeannine Rolane



Le site internet :

www.uniondesartistes.be

Dorénavant vous pourrez joindre l'Union des Artistes du Spectacle à l'adresse électronique suivante :

info@uniondesartistes.be

(Merci de nous signaler tout changement d'adresse mail via cette adresse)



Le groupe Facebook

Union des Artistes du Spectacle
réservé aux membres.

Le profil Facebook

Artistes du Spectacle
ouvert à tous.



Le compte Twitter

@UnionArtistesBE

Nouveau logo de l'Union symbolique et thématiques



UNION DES ARTISTES

Pour celles et ceux qui souhaitent en savoir plus : U= Union
A= Artistes. Mais aussi ... :

- Le point au centre du « A » = l'artiste, la personne à qui on souhaite rendre toute sa place. Mettre l'artiste (la personne, le technicien, ..) au centre, le valoriser par rapport à ce qui l'entoure : l'administratif, le structurel, le bâtiment, le TOM, le « non-humain », ..

- Le point au centre du « A » signifie aussi la place que nous réservons (et qui nous est réservée) pour exprimer notre « point » de vue sur la profession, la défense morale des professions de nos membres (point 3 de nos statuts, développé depuis maintenant une dizaine d'années),

- Ce qui entoure le point dans le « A » pourrait être une arène ou un amphithéâtre ou simplement un plateau ou une scène,

- le « U » et le « A » sont croisés par une « intersection » : cela pourrait signifier que nous ne négligeons pas notre pôle philanthropique, bien que du contraire ! L'intersection symbolise aussi le fait que parmi nos membres, nous avons des artistes de toutes générations confondues et que chacune est complémentaire de l'autre, dans leurs "devenir" respectifs, sans en nier aucune !,

- Le point au centre du « A » signifie aussi le « point » d'orgue qui rappelle que l'Union a été fondée par un lyrique en 1927 (Lucien Van Obbergh),

- Le « S » de « Spectacle » peut se lire en diagonale si on part du « U » vers le « A » ,

- La couleur orange n'est évidemment pas liée à un parti politique mais fait plutôt référence à la symbolique et aux critères suivants :

- l'orange est souvent considérée comme une couleur stimulante et provocante,

- elle se dégrade en de multiples teintes,

- sa couleur complémentaire est le bleu azur (d'où cette couleur pour le logo de la fondation),

- dans la symbolique, en Occident, l'orange est associé à l'énergie,

- dans la symbolique hindouiste, la couleur orange est en rapport avec la créativité et le dynamisme,

- elle représente le feu purificateur, du corps et des passions (très dominantes en nos corporations !), synonyme de libération,

- et aussi, depuis la révolution orange, la couleur orange symbolise la liberté politique. Ce symbole a été aussi utilisé en Ukraine, en Israël, au Liban, et en Corse.

- elle rappelle donc finalement notre indépendance, notre libre pensée, et notre liberté d'action.

- etc., etc., ..

Pierre Dherte

Deux bambins...

sont arrivés dans le monde des artistes ces derniers mois.

Nous leurs souhaitons la bienvenue, une belle vie remplie de surprises et beaucoup de bonheur ainsi qu'à leurs parents.

Yuna

Née le 13.02.2014

Fille de Gaëlle Leroy et Steve Driesen



Georgia

Née le 15.12.2013

Fille de Geneviève Damas et Jean-Philippe Collard



Pierre Laroche

Hommage



Pierre LAROCHE

*Pierre Laroche est décédé ce lundi 3 mars 2014.
Triste jour de "relâche" pour le monde du spectacle.*

Pierre Laroche était comme chacun sait, un homme ayant participé à l'histoire de notre théâtre belge francophone.

Pierre a débuté sa carrière en 1953. Durant celle-ci, il s'est investi comme comédien ou metteur en scène dans plus de deux cents spectacles.

Comédien, metteur en scène, réalisateur, pédagogue, co-fondateur de l'IAD, membre de notre Union, Pierre a vu passer tant de générations d'élèves, de metteurs en scène, de comédiens, de directeurs de théâtres, de ministères de la culture, ... Chaque fois, il était là, fidèle à ses convictions mais toujours prêt à se remettre en question. Il s'est aussi "remis en jeu" jusqu'au dernier moment défiant la maladie qui disparaît étrangement lorsqu'on est sur scène. Comme un illusionniste, Pierre faisait disparaître la douleur afin que le spectateur n'y voit que du "feu" et peut-être aussi pour attiser son "feu" intérieur sans lequel notre métier n'est pas "jouable".

Il se créait l'obligation d'une virginité maximale, tout en maîtrisant sa technique. Il essayait de « laisser faire ».

Pierre n'a jamais eu de "plan de carrière". Le mot "réussir" était pour lui un mot "piège" : "si la réussite devient une fixation, cela me paraît une voie peu créative mais que l'engagement, la ténacité puisse mener à une réussite, oui, c'est sûr", disait-il dans un entretien en 2004 (1).

A la question : "comment crois-tu qu'on réussit sa sortie, au propre comme au figuré", Pierre répondait ceci : "Au propre, ne pas y penser ... la sortie se tisse tout au long de la scène. Au figuré, en ayant la vigilance, difficile à atteindre, de s'arrêter à temps. (Il marque une pause.) Je ne sais pas, en fait. (Un temps.) La vie s'en charge".

Quand Pietro Pizzuti lui demandait "quel était son rêve d'homme" ? Pierre répondait ces quelques mots qui figurent à la dernière page du livre édité à l'occasion de ses 80 ans (1) :

(Après un long silence).

Réponse: de connaître Dieu.

« Est-ce que ce rêve est ridicule ? »

Réponse : Il est ridicule dans le sens du titre de Dostoïevski ("Le Rêve d'un Homme Ridicule"). Aux yeux de beaucoup d'autres êtres humains, il passe pour un doux rêveur et un farfelu. Mais lui, il sait qu'il ne se trompe pas.

Un temps.

Question : « Donc, dans la pièce de Dostoïevski, pour vous, ce qu'il voit, c'est bien Dieu »?

Réponse:

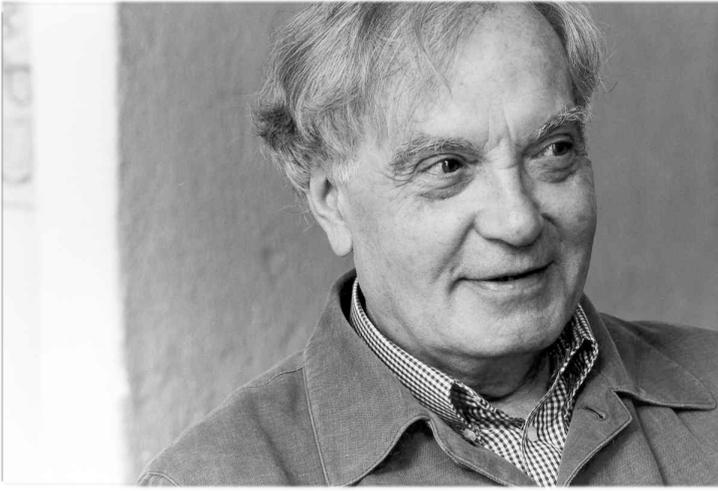
Ce qu'il voit, c'est que la vie a un sens. Un sens très incarné et, comme je le pense, éternel.

(1): Revue "Scène" N° 12, "Réussir", propos recueillis par Cédric Juliens, 19 février 2004

(2): « Conversations d'arrière-scène N° 1 », volume consacré à Pierre Laroche. Editions Hayez & Lansman/Rideau de Bruxelles

**Pour l'Union,
Pierre Dherte**





Pierre Laroche : “Le timide au paradis”

Ils sont rares ceux qui font l’unanimité dans une profession, quelle qu’elle soit. Pierre Laroche, acteur, metteur en scène, professeur à l’IAD et au Conservatoire de Bruxelles vient de nous quitter, à 84 ans. L’artiste (et l’homme) avait l’art de susciter respect et admiration, sans forcer.

Il avait remporté en 1961 – autant dire l’Antiquité ou le Moyen Age pour les jeunes générations! – une Eve du Théâtre (les Prix de la Critique de l’époque) pour sa magistrale interprétation du Timide au Palais de Tirso de Molina au Rideau de Bruxelles. J’achevais ma licence en langues romanes, loin du journalisme et de la critique théâtrale... et je m’en souviens (de la pièce, pas de l’Eve!)! J’aimais déjà le théâtre, mais n’étais pas encore “drogué”. Depuis lors j’ai pu voir Pierre comme acteur ou metteur en scène, au Rideau, au National, au Public, dans toutes les “familles” théâtrales où accueillir ce “Monsieur” était un plaisir, un honneur et un bonheur.

Mais du simple dialogue avec l’homme, hors les planches, naissait la satisfaction d’entendre un esprit fin, cultivé, nuancé et toujours à l’écoute de l’autre. Bref ce chrétien fervent – un instant tenté par la vie de moine et la marine, – était aussi un “honnête homme” et un humaniste, au sens large du terme.

Ce “Timide au Palais” avait, de manière assez stupéfiante, été négligé par nos petites marques d’estime, les Prix annuels de la critique, depuis... 1961. Il a dû attendre 2007 et l’âge de 77 ans pour se voir attribuer un prix pour l’ensemble de sa carrière ! A cette occasion ma collègue Michèle Friche, présidente du jury de ces Prix de la critique, avait résumé sa carrière avec élégance, en ces termes, je la cite :

“Quel Pierre Laroche se cache derrière le vertige des chiffres? Cinquante-cinq ans de théâtre, une centaine de rôles, autant de mises en scène... et une pléiade de disciples. Cette moisson féconde, engrangée en 77 ans, a blanchi les cheveux mais n’a pas effacé le pétillement du regard ni l’allégresse de la découverte. Et si Pierre Laroche a clôturé en 2003 le chapitre “ mise en scène ”, avec L’Adolescent de Dostoïevski, il n’a nullement l’envie de laisser en coulisses le comédien qui l’habite: c’est pour lui, et pour Jacqueline Bir, que Pietro Pizzuti a écrit “L’eau du loup”, créé la saison dernière aux Martyrs dans la mise en scène de Christine Delmotte. L’homme, dont l’adolescence rêvait de marine et de voyage, de philosophie aussi, s’est tôt enraciné au théâtre, dans le sillage initiatique de Julien Bertheau (à Paris) et de Claude Etienne, au Conservatoire et au Rideau de Bruxelles. Ce dernier, fondateur du Rideau, fit de Pierre Laroche son adjoint jusqu’en 1968 et adouba ses projets les plus fous, comme celui de bâtir un spectacle sur Blaise Pascal et ses Pensées (1975).

Pierre Laroche n'a pas cherché à lui succéder, il n'est pas homme d'institution et sa fidélité à la scène du Rideau ne l'empêcha pas de sillonner d'autres terres, de mettre en scène et de co-diriger aux Pays-bas, à la Comédie de la Haye, de se lancer dans l'aventure de la Divine Comédie (Purgatoire) de Dante au Théâtre National, de dialoguer avec la caméra, devant et derrière, de balayer toute barrière linguistique en mettant en scène au KVS (Koninklijk vlaams schouwburg), d'être aussi à la rampe du Théâtre Le Public où nous le retrouverons en tête à tête avec Dostoïevski, l'écrivain de toute une vie, " prophétique, incommensurable ". Il interprétera en janvier prochain le Rêve d'un homme ridicule, mis en scène par Sandrine, l'une de ses filles... Car le théâtre se vite en famille chez les Laroche, dans une maison chaleureuse, débordant de livres, vivante de fresques, d'amis décorateurs...

Mais il est encore un autre Pierre : pédagogue, humaniste, formidable " éveilleur ", qui créa avec d'autres l'IAD (Institut des Arts de Diffusion) en 1959, et enseigna toute une génération d'artistes au conservatoire de Bruxelles, des êtres qui ne lui ressemblent pas, nécessairement, mais pour qui il a ouvert l'horizon, les Frédéric Dussenne, Pietro Pizzuti, Yannick Rénier... Un art de la transmission, qui, confie-t-il, " se hume et se devine plus qu'il ne s'exprime ". Le sien respecte la fragilité d'un artiste, éveille ses doutes et ses certitudes. Main de fer dans gant de velours et précieux diplomate quand il faut trancher dans le vif, Pierre Laroche est peu doué pour le mépris, l'égoïsme et la vanité. A tel point que de toute sa carrière il ne fut récompensé que d'une seule Eve du Théâtre en... 1961, pour sa mise en scène du "Timide au Palais "de Tirso de Molina! Un oubli inimaginable... que nous tentons de réparer aujourd'hui par le prix Bernadette Abraté. M.F. "

La " réparation" a eu lieu et Pierre a encore joué, depuis lors au Public, dans son cher Dostoïevski, mis en scène par une de ses filles, Sandrine. Ce "Rêve d'un homme ridicule", extrait de " Souvenirs de la maison des morts " le projetait, idéalement, dans le rêve de sa propre mort, à, laquelle il faisait face, avec sérénité. "Il s'endort et rêve de sa mort. C'est au travers de ce songe que notre désillusionné fera son chemin initiatique. A son réveil, un homme nouveau est né, et le voilà devant nous, fort de sa nouvelle vérité."

Christian Jade et Michèle Friche

Chers amis,

Du fond de nos coeurs, nous vous remercions infiniment pour votre présence, vos mots réconfortants, vos pensées chaleureuses, vos témoignages d'amour...

*Nous les gardons précieusement et les partageons avec chaque membre de notre petite tribu.
Grâce à vous, notre chemin de deuil se fait dans la Lumière!*

Nous embrassons chacun de vous,

Claudine, Jean-Philippe , Nathalie et Sandrine

Elie Lison Hommage



*Élie, je ne crois pas que tu sois vraiment mort, enfin dans le sens traditionnel du terme.
Un jour lointain que nous allions à Paris, tu m'as dit, dans un grand éclat de rire, « la mort, ce n'est rien, le temps de changer de peau... »
Et donc j'imagine que tu dois te trouver dans un espace quantique, dans une salle d'attente faite de poussières d'étoiles et d'indicibles matières, prêt à rebondir dans un autre corps et vers un autre destin.
Depuis 44 ans que nous nous connaissons, j'ai appris à connaître Élie : il a joué mes premières pièces à Bruxelles et à Paris pendant près de 4 ans de façon quasi ininterrompue avec la puissance et la folie qui fait de lui un personnage hors-norme : que de fous rire dans sa caravane installée dans le bois de Boulogne ou avec les pompiers d'Avignon qui remettent la banderole de l'Agenda Orange arrachée par le mistral... que de fous rire durant ce presque demi siècle et ton rire toujours gargantuesque regonflait le moral le plus déprimé. Mais pas que du rire ; du métaphysique aussi où nous confrontions nos visions et c'était revivifiant !
Tu étais un fidèle et toujours égal à toi même : je t'ai connu pauvre, rappelle-toi, Annie Girardot a dû payer notre diner au Rugbyman, je t'ai connu riche (Tu m'avais prévenu que tu le serais, « j'ai Jupiter en 2 » rigolais-tu,) et tu étais toujours le même !
Et toujours, soir comme matin, dans ton monde, de fiction de théâtre puis de cinéma, entouré de planètes en trigone ou en carrés qui transitaient dans une perspective karmique, toi, toujours positif, allant continûment de l'avant.
Il y a quelques jours, au téléphone, tu m'as dit que ta carte du ciel n'était pas très bonne et que tu devais franchir un mur.
Était-ce le mur de la vie ? Était-ce le mur de l'invisible ?
Non, je ne crois que tu sois vraiment mort, et tous ceux qui t'aiment te verront un jour dans la lumière qui traverse les champs de blés de ton enfance.
Ou dans les scintillements des cristaux de neige qui bientôt recouvriront la campagne qui était ton oxygène.
Fondamentalement, tu étais un poète et un jouisseur de la vie.
Souviens-toi : tu m'avais promis de m'envoyer des signes si tu passais de l'autre côté, je les attends, certes, avec un certain scepticisme, tu me connais !
Mais avec toi, je le sais, tout est possible...
Alors, en attendant, mon cher Élie, belle route, joyeuse mort ou joyeuse survie, où que tu sois !!*

Pascal Vrebos



Avantages offerts par l'Union des Artistes :

(Avantages accordés sur demande écrite aux membres affiliés depuis un an minimum et en règle de cotisation)

1. Allocation de naissance
186 € par enfant.
Document à fournir :
photocopie de l'acte de naissance. La demande doit parvenir à l'Union dans un délai maximum de 6 mois.

2. Allocation de décès
496 € en cas de décès d'un membre aux héritiers directs OU à la personne qui assume les frais de funérailles. Documents à fournir : photocopies (acte de décès et frais funéraires).

3. Allocations trimestrielles après un minimum de 20 ans de présence à l'Union :

- de 65 à 69 ans (95 €)
- à partir de 70 ans (115 €)

Document à fournir :
photocopie de la carte d'identité. Dans tous les cas, indiquer le numéro de compte bancaire sur lequel la somme sera versée.

Sous certaines conditions :

1. Intervention dans les frais de maladie, d'hospitalisation, de prothèse, ...

2. Prêts d'argent sans intérêt.

3. Conseils juridiques relatifs à la profession assurés par Maître Evelyne Esterzon (première consultation gratuite, après approbation du conseil d'administration).

4. Dons en argent et aide dans les cas graves.

Depuis 2012,

accès gratuit dans les théâtres

sur présentation de la carte de membre. (voir conditions)

De plus :

Depuis 2007, l'Union est agréée par le gouvernement de la Communauté française en tant qu'ORUA (Organisation Représentative d'Utilisateurs Agréée). Nos administrateurs assurent la défense morale de vos professions dans plusieurs instances officielles de décision et de concertation.

D'autre part, l'Union s'efforcera, dans la mesure du possible, de vous donner les renseignements ou d'orienter les recherches qui vous seraient nécessaires pour toute démarche utile à l'exercice de votre métier.

La qualité de membre permet d'être repris dans le fichier Cinéma-TV que l'Union met en permanence à la disposition de tous les employeurs intéressés.

Demande d'admission

Union des Artistes du Spectacle



UNION DES ARTISTES

Questionnaire d'adhésion :

Pseudonyme :-----

Patronyme :-----

Prénoms :-----

Lieu et date de naissance :-----

État civil :-----

Nationalité :-----

Nom & prénom de l'époux(se) :-----

Activité dans le spectacle :-----

Date des débuts :-----

Adresse :-----

Téléphone :-----

Fax :-----

Portable :-----

Courriel :-----

N° de compte bancaire :-----
(IBAN)

*En sollicitant mon admission à l'Union des artistes en qualité de membre effectif, je m'engage à payer ma cotisation au début de chaque année (soit 25 €) sur le compte **BE57 0000 2071 3035** et à me conformer aux statuts qui régissent l'Association.*

Questionnaire pour notre fichier :

Couleur des yeux :-----

Couleur des cheveux :-----

Corpulence :-----

Taille :-----

Sports pratiqués :-----

Langues parlées couramment :-----

Autres aptitudes spéciales :-----

Observations : (détails complémentaires que vous aimeriez faire connaître)

Je certifie par la présente que les informations ci-jointes sont exactes et actuelles

Signature du candidat:-----

Parrainage : 1 membre de l'Union depuis un an au moins. (Le parrain certifie que le candidat est professionnel)
Le nom en MAJUSCULE et la signature :

Joindre :

- **1 photo d'identité** pour la carte de membre,
- **1 photo de qualité** pour le fichier,
- **1 C.V.** avec les rôles principaux joués, le nom des metteurs en scène ou réalisateurs ainsi que des théâtres ou productions cinématographiques, lyriques, musicales ou chorégraphiques.

Envoyez votre demande à :

UNION DES ARTISTES DU SPECTACLE

Rue Marché aux Herbes, 105/33 - Galerie Agora
1000 Bruxelles

Tél. & Fax : 02/513.57.80

Courriel : info@uniondesartistes.be

Site Internet : <http://www.uniondesartistes.be>